

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 73-168 du 5 mai 1973

Modifiant le Décret n° 73-87 du 26 Février 1973, portant nomination du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
Vu le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
Vu le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1973, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 71-127/CP/MEP du 5 Juillet 1971, portant approbation des Statuts de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX) ;
Vu le Décret n° 73-165 du 5 mai 1973, modifiant le décret N°73-86 du 26 Février 1973, portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société IDATEX ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

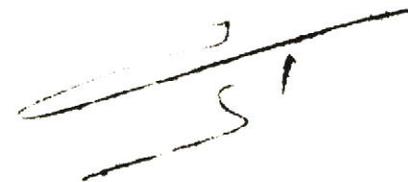
DECRETE :

Article 1er : Est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX), le Capitaine Janvier ASSOGBA, Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 mai 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et
et des Finances


Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 -
IAA-DCCT-IGF-Gde.Chanc.CNI-JORD 6 -
DEP-DGAJL-DTion Stat. 6 - Intéressé 1
Sté IDATEX 5 - DB-DC-CF-Solde 4 -
Ministères 11 - Ch. Comm. 4 - Trésor 4.